

OBJET : Appel au stage pour les emplois vacants de conseillers psycho-pédagogiques, d'auxiliaires sociaux et d'auxiliaires paramédicaux à pourvoir dans les centres psychomédico-sociaux de la Communauté française (2011-2012).

Réseau : Communauté française

Aux Directeurs(trices) des Centres psychomédico-sociaux organisés par la Communauté française ;

Pour information :

À Monsieur l'Administrateur général de
l'Administration générale des Personnels de
l'Enseignement ;

À Monsieur l'Administrateur général de
l'Administration générale de l'Enseignement et de la
Recherche scientifique ;

Aux membres des services d'inspection ;

Aux syndicats du personnel enseignant.

<u>Circulaire</u>	Infomative	Administrative	Projet
<u>Emetteur</u>	A.G.P.E. Madame THIEBAUT Ariane Tél. : 02/4132.37.10		
<u>Destinataire</u>	Voir ci-dessus		
<u>Contact</u>	Tél. : 02/413.35.85		
<u>Document à renvoyer</u>	Ministère de la Communauté française Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Communauté française Direction de la carrière des personnels Boulevard Léopold II, 44 (3 ^{ème} étage - bureau 3 ^E 308) 1080 Bruxelles		
<u>Date limite d'envoi</u>	10 jours ouvrables prenant cours le lendemain du jour de la publication de cet avis au Moniteur belge		
<u>Objet</u>	Appel aux stages pour les emplois vacants de conseillers psycho-pédagogiques, d'auxiliaires sociaux et d'auxiliaires paramédicaux à pourvoir dans les centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française		

Renvoi(s) :
Nombre de pages : 9
Mots clés :

Note aux Directeurs et Directrices
des Centres PMS organisés par la
Communauté française

Votre correspondant : Daniel RUWETTE

Bruxelles, le 20 mai 2011

Ext : 35.85

Réf : 03/AT/PMS-STAGE

Objet : Appel au stage pour les emplois vacants de conseillers psycho-pédagogiques, d'auxiliaires sociaux et d'auxiliaires paramédicaux à pourvoir dans les centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française (2011-2012).

J'ai l'honneur de vous adresser, sous ce pli, une copie de l'appel qui est publié au Moniteur belge du 20 mai 2011 contenant les instructions relatives à l'introduction des candidatures pour les emplois offerts au stage.

J'attire votre attention sur le fait que ces documents doivent être adressés, par pli recommandé, en veillant au respect du délai (10 jours ouvrables prenant cours le lendemain du jour de la publication de cet avis au Moniteur belge, la date de la poste faisant foi) et de la formulation de chaque demande (se conformer aux modèles publiés in fine de l'appel), à l'adresse suivante :

Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Communauté française
Direction de la carrière des personnels
Boulevard Léopold II, 44, 3ème étage, (bureau 3^E308)
1080 BRUXELLES

Je vous signale que l'avis qui sera publié au Moniteur belge du 20 mai 2011 constitue la **seule source d'information officielle. La présente circulaire n'est donc qu'une simple communication destinée aux Directeurs et Directrices des Centres PMS organisés par la Communauté française et n'a donc aucun caractère officiel.**

Je vous invite soit à présenter la copie ci-jointe de l'appel aux candidats, soit à renseigner les références des sites internet www.adm.cfwb.be et www.reseaucf.cfwb.be où l'appel est téléchargeable, aux membres du personnel de votre centre et vous demande de bien vouloir reproduire les formulaires ci-annexés et d'en fournir copie aux membres du personnel qui le désirent.

Je vous remercie à l'avance de votre collaboration.

Le Directeur général a.i.,

Christian NOIRET

PS : Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez nous contacter via :
Courriel : recrutement.enseignement@cfwb.be
Tél. : 02/413.35.85

MINISTERE DE LA COMMUNAUTE FRANCAISE

* * *

Appel relatif à l'admission au stage du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française.

* * *

L'arrêté royal du 27 juillet 1979 (www.galilex.cfwb.be) portant le statut du personnel technique des centres psycho-médico-sociaux de la Communauté française et des membres du personnel du service d'inspection chargés de la surveillance de ces centres psycho-médico-sociaux, tel qu'il a été modifié ultérieurement, stipule, en son article 26, que l'admission au stage à une fonction de recrutement ne peut avoir lieu qu'en cas de vacance de la fonction à conférer.

Les emplois restés vacants, dans les fonctions de conseillers psycho-pédagogiques, d'auxiliaires sociaux et d'auxiliaires paramédicaux, après les réaffectations et les mutations de l'année 2011-2012, figurent sur la liste ci-annexée.

1. Conditions d'admission au stage

Nul ne peut être admis au stage, s'il ne remplit pas les conditions suivantes :

1. être belge ou ressortissant d'un autre Etat membre de l'Union Européenne, sauf dérogation accordée par le Gouvernement;
2. être de conduite irréprochable;
3. jouir des droits civils et politiques;
4. ...;
5. être porteur d'un titre en rapport avec la fonction à conférer, tel que prévu à l'article 16;
6. ...;
7. être en règle avec les dispositions légales et réglementaires relatives au régime linguistique;
8. compter au moins 240 jours de service dans la fonction à conférer, à la date de l'appel aux candidats;
9. avoir introduit sa candidature dans la forme et le délai fixés par l'appel aux candidats;
10. ne pas faire l'objet d'une suspension par mesure disciplinaire, d'une suspension disciplinaire, d'une mise en disponibilité par mesure disciplinaire ou d'une mise en non-activité disciplinaire infligée par la Communauté française ou un autre pouvoir organisateur ou d'une mesure de licenciement, d'une révocation ou d'une mesure disciplinaire en cours ou à l'issue d'un stage lors d'un précédent exercice ;
11. ne pas avoir fait l'objet, durant l'exercice précédent celui au cours duquel l'appel au stage est lancé, d'un rapport défavorable tel que visé à l'article 22 et portant sur une période ininterrompue de désignation de six mois au moins. L'absence de rapport est favorable à l'agent.

2. Introduction des candidatures

Les personnes intéressées doivent adresser leur candidature au :

Ministère de la Communauté française
Direction générale des personnels de l'enseignement organisé par la Communauté française
Direction de la carrière des personnels
Boulevard Léopold II, 44, 3^{ème} étage, (bureau 3^E308)
1080 BRUXELLES

Les candidatures doivent être introduites, **sous peine de nullité**, dans les dix jours ouvrables prenant cours le lendemain du jour de publication du présent avis au Moniteur belge.

Pour chacune des fonctions de recrutement à conférer par admission au stage, les candidats qui ont fait régulièrement acte de candidature et qui remplissent les conditions requises sont classés selon le nombre de candidatures à une désignation à titre temporaire introduite pour la fonction sollicitée, dans le respect des conditions prescrites par l'article 14 de l'arrêté royal du 27 juillet 1979.

En cas d'égalité du nombre de candidatures, la priorité est accordée au membre du personnel technique qui, à la date limite fixée pour l'introduction des candidatures, compte l'ancienneté de fonction la plus élevée dans les centres de la Communauté française.

En cas d'égalité d'ancienneté de fonction, la priorité est accordée au membre du personnel technique qui compte, à la date précitée, l'ancienneté de service la plus élevée dans les centres de la Communauté française.

En cas d'égalité d'ancienneté de fonction et de service, la priorité est accordée au membre du personnel technique le plus âgé.

Après la clôture du procès-verbal établissant le classement des candidats, chaque candidat reçoit une copie du classement.

Les candidats sont admis au stage selon l'ordre de leur classement. Ils peuvent exprimer leur préférence pour un ou plusieurs emplois dans lesquels ils désirent être admis au stage.

Les membres du personnel technique sont admis au stage par le Ministre à la date du 1^{er} septembre.

3. Forme de la demande d'admission au stage et documents à annexer

1. La demande d'admission au stage sera rédigée sur feuille de format A4, d'après le modèle publié « in fine » du présent avis.

2. Joindre à la demande :

- a) **un extrait du casier judiciaire qui tient lieu du certificat de bonnes conduite, vie et mœurs (modèle 2). A fournir dans tous les cas !**
- b) une copie du(des) diplôme(s) ou brevet(s) ou certificat(s) requis;
- c) ...;
- d) un état des services, établi d'après le modèle reproduit ci-après;
- e) un relevé des interruptions de service pour maladie, allaitement, service militaire, rappel sous les armes, etc..., établi d'après le modèle reproduit in fine du présent appel.

Ces documents permettent d'établir que les candidats réunissent les conditions requises. Ils doivent être annexés aux candidatures pour que celles-ci soient prises en considération.

Etat des services

Admission au stage à la fonction de :

Appel aux candidats du :

Je soussigné(e),

NOM, prénoms.....

Né(e) le.....

domicilié(e) rue.....**n°**.....

à.....**N° postal**.....

**déclare avoir rendu, dans les Centres de la Communauté française,
les services repris ci-après, limités à la date de publication au Moniteur Belge du 20 mai
2011.**

Centre PMS organisé par la Communauté française	Fonction exercée	Date de début et de fin de chaque prestation		Nombres d'heures hebdomadaires	Nombre de jours

Date.....**Signature,**

Centres P.M.S. de la Communauté française

Emplois vacants après les opérations statutaires de réaffectation et de mutation

Emplois de conseillers psycho-pédagogiques

Je soussigné(e),

NOM, Prénom :

né(e) le

domicilié(e) :n°.....

à.....

sollicite mon admission au stage à la suite de l'appel aux candidats publié au Moniteur belge du 20 mai 2011.

Emploi vacant	Ordre de préférence
<i>Zone de Bruxelles-Capitale</i>	
IXELLES : ½ + 1	
UCCLE : ½	
WOLUWÉ : 1	
SAINT-GILLES : 1	
MOLENBEEK : 1	
<i>Zone de Brabant Wallon</i>	
WAVRE : 1	
<i>Zone de Liège</i>	
FLEMALLE (enseignement spécialisé) : 1	
VERVIERS (enseignement spécialisé) : 1	
<i>Zone de Namur</i>	
GEMBLOUX : ½	
DINANT : 1	
<i>Zone de Luxembourg</i>	
NEUFCHÂTEAU : ½ + 1	
ARLON : 1	

Zone du Hainaut

CHARLEROI : 1

CHÂTELET (enseignement spécialisé) : 2

GOSSELIES : 1

ATH : 1

TOURNAI : 1

THUIN : 1

DOUR : ½

Centres P.M.S. de la Communauté française

Emplois vacants après les opérations statutaires de réaffectation et de mutation

Emplois d'auxiliaires sociaux

Je soussigné(e),

NOM, Prénom :

né(e) le

domicilié(e) :n°.....

à.....

sollicite mon admission au stage à la suite de l'appel aux candidats publié au Moniteur belge du 20 mai 2011.

Emplois vacants	Ordre de préférence
<i>Zone de Bruxelles-Capitale</i>	
AUDERGHEM (enseignement spécialisé) : 1	
IXELLES : 1	
<i>Zone de Liège</i>	
SPA : 1	
CHÊNÉE : 1	
<i>Zone de Namur</i>	
GEMBLoux : ½	
PHILIPPEVILLE (enseignement spécialisé) : 1	
<i>Zone du Luxembourg</i>	
ARLON : ½	
MARLOIE (enseignement spécialisé) : 1	
<i>Zone du Hainaut</i>	
MONS (enseignement spécialisé) : ½	
MORLANWELZ : ½	
THUIN : ½ + 1	
DOUR : 2	

Centres P.M.S. de la Communauté française

Emplois vacants après les opérations statutaires de réaffectation et de mutation

Emplois d'auxiliaires paramédicaux

Je soussigné(e),

NOM, Prénom :

né(e) le

domicilié(e) :n°.....

à.....

sollicite mon admission au stage à la suite de l'appel aux candidats publié au Moniteur belge du 20 mai 2011.

Emplois vacants	Ordre de préférence
<i>Zone de Bruxelles-Capitale</i>	
AUDERGHEM (enseignement spécialisé) : 1	
MOLENBEEK : 1	
<i>Zone de Namur</i>	
DINANT : 1	
GEMBLoux : 1	
<i>Zone de Liège</i>	
FLEMALLE (enseignement spécialisé) : ½	
VERVIERS : 1	
LIÈGE : 1	
<i>Zone du Luxembourg</i>	
ARLON : 1	
<i>Zone du Hainaut</i>	
MONS (enseignement spécialisé) : 1	
MORLANWELZ : ½	
TOURNAI : ½	
ATH : 1	